



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 46007

### Texte de la question

M. Franck Reynier interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le système d'orientation des élèves en France. L'orientation des élèves fait intervenir de nombreux acteurs qui aident l'élève à définir son projet d'orientation, ses choix d'études, sa voie professionnelle. Les directions prises à certains moments de la scolarité engagent l'élève et doivent être choisies dans les meilleures conditions possibles. Échecs scolaires, déscolarisation, obstacles à l'insertion professionnelle sont autant de difficultés que l'élève peut éviter si son parcours est construit en adéquation avec ses attentes et ses capacités. Renforcer l'orientation, c'est consolider les chances de chaque élève de parvenir au stade de la vie professionnelle avec les meilleures conditions que l'on peut attendre. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de permettre aux élèves de construire leur parcours d'orientation plus efficacement, et souhaiterait être informé des détails et du calendrier de mise en oeuvre de celles-ci.

### Texte de la réponse

Répondre aux enjeux de la société et donner une chance de réussite à tous les élèves font partie des priorités du ministre de l'éducation nationale. Cela se traduit par la mise en oeuvre de différentes mesures pour améliorer l'orientation des jeunes. Le parcours de découverte des métiers et des formations : le parcours de découverte des métiers et des formations, généralisé depuis la rentrée 2009 aux élèves de la cinquième aux classes terminales de lycées, contribue à développer la capacité à s'orienter tout au long de la scolarité. Il repose sur le développement et le renforcement d'actions diverses visant à favoriser la meilleure connaissance des métiers et des formations : diversification de l'information, rencontre de professionnels, visites d'établissements, participation à des salons, séquence d'observation en milieu professionnel, option de découverte professionnelle, entretiens personnalisés d'orientation, etc. Le partenariat y occupe une large place. Chaque élève doit ouvrir dès la classe de cinquième son « passeport orientation formation » dans lequel il consigne ses expériences, acquisitions et découvertes en lien avec l'orientation, et qu'il peut consulter et enrichir tout au long de sa scolarité. Le développement de l'évaluation par compétences : la démarche par compétences contribue à permettre au jeune d'évaluer ses potentialités, ses aptitudes, ses connaissances et ses compétences et de se les approprier pour les intégrer dans une dynamique d'orientation tout au long de la vie. Parmi les outils, il existe notamment : le livret personnel du socle commun de connaissances et de compétences destiné à évaluer et valider les acquisitions de sept compétences et remis à l'élève et à ses parents. La septième compétence relative à l'autonomie et l'initiative de l'élève prend en compte des dimensions liées à l'orientation ; le passeport orientation et formation ; le livret expérimental de compétences issu de la loi du 24 novembre 2009. Il vise à déterminer dans quelle mesure les acquis non strictement académiques peuvent être valorisés à l'occasion de l'orientation des élèves. La réforme du lycée : après la rénovation de la voie professionnelle qui a pour objectif d'élever le niveau de qualification et d'éviter les sorties du système scolaire sans qualification, la réforme du lycée d'enseignement général et technologique fait une large place à l'orientation des lycéens (BO spécial du 4 février 2010). Un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires est organisé autour de trois activités : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Un tutorat est proposé à chaque élève

volontaire pour lui donner la possibilité d'être conseillé et guidé par un tuteur dans son parcours de formation et d'orientation, tout au long de sa scolarité au lycée. Des stages passerelles pour préparer un changement de voie, notamment un passage de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle, peuvent être proposés aux élèves de seconde qui le souhaitent. Des stages de remise à niveau hors ou durant les vacances scolaires peuvent être proposés pour éviter un redoublement. Les entretiens personnalisés d'orientation : les entretiens personnalisés d'orientation conduits par le professeur principal, en coopération avec les conseillers d'orientation-psychologues et auxquels les parents doivent pouvoir participer, en troisième, première et terminale ainsi qu'en première année de lycée professionnel, sont généralisés. Au lycée professionnel, ils participent à un suivi personnalisé. Des services personnalisés d'orientation : de nouveaux services personnalisés d'orientation ont été créés pour améliorer l'information des élèves et de leurs familles. Après avoir largement développé les productions écrites, numériques, vidéos et multimédias [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr), l'Onisep propose désormais un service en ligne [www.monorientationtigne.fr](http://www.monorientationtigne.fr) et un service de réponse par téléphone.

## Données clés

**Auteur :** [M. Franck Reynier](#)

**Circonscription :** Drôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46007

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 avril 2009, page 3204

**Réponse publiée le :** 15 juin 2010, page 6664